



Règlement du Trail de la Planète 2018

Organisation : L'association Trail de la Planète, organise la seconde édition du Trail de la Planète le **Samedi 1 septembre 2018**.

Épreuves :

Trois distances sont proposées pour cette manifestation sportive : **6km(110D+), 12,900km (390D+) et 24,900km (850D+)**.

Les 3 courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes avec, à l'échéance fin 2018, l'âge minimum de 16 ans (Cadet) pour les courses de 6km, 12,900km et de 18 ans (Junior) pour le 24,500km.

Les trois distances s'effectuent obligatoirement en individuel.

Inscriptions et retrait des dossards le samedi 1 Septembre à partir de 14H, à la Salle des Sports au Bourg du village de MARS.

Dernière inscription jusqu'à 30 mn de chaque départ de course.

Départ du 24,500 kms à 16H45, du 12,900 km à 17H30 et du 6km à 18h00 devant la place de l'église de MARS.

L'arrivée se situe également devant la place de l'église de MARS.

Pour des raisons d'organisation il n'est pas possible de changer de distance en cours d'épreuve. Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course ne seront pas classés.

Parcours :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de MARS, COUBLANC (71), ECOCHE (71) ARCINGES (42) et LE CERGNE (42).

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Le balisage sera réalisé avec de la rubalise, des panneaux en bois et un marquage au sol.

Barrière horaire :

Une barrière horaire sur le **6km est établie au kilomètre 3,5 à 19h30, sur le parcours de 12,900km au kilomètre 10 à 19h45 et sur le parcours du 24,500km au kilomètre 22 à 20H00** afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation.

Le coureur arrivant hors délais doit remettre son dossard à l'organisation. S'il poursuit le parcours, il le fait sous sa seule responsabilité.

Points de contrôle :

Pour le parcours de 6km :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place :

- au ravitaillement n°1 (liquide) au kilomètre 3,5

Pour le parcours de 12,900km :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place :

- au ravitaillement n°1 (liquide) au kilomètre 3
- au ravitaillement n°2 (liquide + solide) au kilomètre 6,5
- au ravitaillement n°3 (liquide + solide) au kilomètre 10

Pour le parcours de 24,500km :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place :

- au ravitaillement n°1 (liquide) au kilomètre 3
- au ravitaillement n°2 (liquide + solide) au kilomètre 6,5
- au ravitaillement n°3 (liquide + solide) au kilomètre 16
- au ravitaillement n°4 (liquide) au kilomètre 22

Sécurité :

La sécurité des courses est assurée par un médecin, une équipe de secouriste de la Croix Blanche du Roannais, et les signaleurs déployés tout le long des parcours.

Signaleurs et commissaires de course.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Ravitaillements :

Des points d'eau supplémentaires seront éventuellement mis en place en cas de fortes chaleurs.

Conseils et équipements :

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes....).

Pour le parcours de 21,900km, il est fortement recommandé de partir avec du ravitaillement personnel (eau, barres énergétiques....), un sifflet, une bande élastomère.

En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie en cas de mauvais temps.
Les bâtons sont autorisés sur le plus grand parcours.

REGLEMENT DU TRAIL DE LA PLANETE 2018

Modalités d'engagement :

Conformément aux règles fédérales en vigueur et à l'article L.231-2 du Code du sport les coureurs doivent répondre à l'un des critères suivants :

- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-dusport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- être titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, ou Pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- être licenciés auprès des Fédérations suivantes : FFCO, FFPM, FFTri, l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. Une copie de la licence en cours de validité devra être présentée.
- les autres licenciés ou non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme à l'original datée et signée.
- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.
- Pour les mineurs (Mini 16 ans : cat. Cadet) une autorisation parentale sera exigée lors de l'engagement.

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

Comment s'inscrire :

Il est proposé au choix de s'inscrire :

- ▶ en ligne : www.chronopuces.fr
- ▶ par courrier reçu jusqu'au Mercredi 29 Août (bulletin téléchargeable sur www.traildelaplanete.fr - Rubrique Les Parcours - Infos et Inscriptions)
- ▶ Samedi 1 Septembre matin jusqu'à une ½ heure avant le départ de chaque course.

Tarifs des engagements :

- 6,000km: **7€**
- 12,900km: **11€**
- 24,500km: **17€**

Participation au repas :

Pour les coureurs : 10€

Pour les non coureurs : 13€

Pour les enfants : 7€

Il sera demandé une majoration de 4€ pour toute inscription le jour de la course.

Les inscriptions pour les repas devront être **parvenues au plus tard le 15 Août 2018.**

Annulation d'une inscription :

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier avant le 01 Septembre 2018, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer au Trail de la Planète pour incapacité physique liée à maladie ou accident. A transmettre au siège social de l'association Trail de la Planète : Epicerie-BAR Le Bourg 42750 MARS.

Tout engagement est personnel :

Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Dossards :

La présentation d'un document d'identité avec photographie sera demandé lors du retrait du dossard, pour tous les coureurs disposant à l'avance d'une inscription complète réalisée par courrier ou internet.

Le dossard devra être positionné sur la poitrine ou le ventre.

Obligation des coureurs :

Transporter votre propre gobelet

Suivre le tracé de la course.

Respecter l'environnement et les propriétés privées: il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.

Respecter le code de la route

Respecter les consignes des signaleurs.

Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.

En cas d'abandon le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file).

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence ; Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

Vérification et fermeture de course :

Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la course.

La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes, ils procéderont au débalisage.

Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes et au médecin tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

Droit à l'image :

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de la Planète.

Résultats :

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et le site internet suivant : www.chronopuces.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultats sur ce site en cas de motif légitime.

Récompenses :

Pour chaque course, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch seront récompensés.

D'autres récompenses seront distribuées sur les 3 courses.

Aucune dotation en argent n'est donnée

Annulation, modification des épreuves :

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Acceptation complète du règlement :

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards.